

Compte-rendu AV2E de la réunion sur « la tranquillité esplanade de l'Europe » en date du 03 février 2025 – hôtel de ville (15h 30 – 17h) organisée par Mme Louise Calzat

Présents :

*Elus : Boris Bellanger et Sébastien Cote

*Police Municipale : Jérémie Guiraudou : directeur de la PM - Nicolas Chouan : responsable unité de nuit

*Service Ville - Pôle des Sécurités et de la Tranquillité Publique : Aurore Nybelen : responsable service Régulation des Occupations Commerciales et Événementielles - Louise Calzat : chargée projet CLSPD - secteur centre – Alice Valverde : responsable secteur Antigone

*Police Nationale : Hakim VANBESELAERE : major - commissariat central - Christophe LAHSEN : major Officier de Police Judiciaire - Michel FERREIRA : major

Après un tour de table de présentation des parties présentes, chacune précise son constat de la situation :

Michel Devalland (président) et Christine Lhoudini (secrétaire) de l'AV2E (Association Vivre Esplanade de l'Europe) exposent la situation rencontrée par les 1000 résidents de Port Juvénal :

- Une configuration des lieux, en demi-cercle, qui transforme, la nuit, la résidence « Port Juvénal » en temple d'Epidaure.

- Des nuisances récurrentes liées aux sorties de la discothèque en fin de soirée et durant la nuit jusqu'à 5-6h du matin. Ces nuisances prennent principalement la forme de bruits excessifs, de comportements perturbateurs (cris, hurlements, rires, chants, musique forte sur le parking de Rhodes) et de dégradations (tags, « pipis sauvages » sur la pelouse -sur l'allée de Délos, vomissures station de tram notamment) ainsi que des attroupements de personnes en état d'ébriété ou parfois agressives, ce qui génère un sentiment d'insécurité et nuit considérablement à la santé publique des riverains dans l'impossibilité de se reposer normalement.

- des horaires d'ouverture des terrasses pas toujours respectées (accès porte extérieure après 22h)

- le tout, renforcé par la présence en période estivale de personnes étrangères au quartier, qui transforment le parking de Rhodes en discothèque et « bars à chicha ».

- si les 1000 résidents de Port Juvénal sont aux 1ères loges, la déambulation (place de Thessalie- du millénaire – du nombre d'or) des fauteurs de troubles, impacte l'ensemble du quartier Antigone (8000 habitants). Le ratio est sans appel : 600 jeunes qui font la fête empêchent 8000 personnes de se reposer, de dormir...

- l'association s'interroge aussi sur le fait que ces fauteurs de troubles ne soient jamais verbalisés ...

- en période estivale de début mai à fin septembre : c'est la double peine pour les résidents de Port Juvénal

** impossibilité d'ouvrir les fenêtres du fait du bruit généré par les sorties de la discothèque en particulier à partir de 3h du matin pour les sorties des plus alcoolisés qui sont « no limite »*

** température excessive dans les appartements les jours de canicule : + 27° la nuit, avec une inquiétude croissante due au réchauffement climatique et à l'augmentation des jours de canicule*

Cette situation conduit à un mécontentement croissant parmi les résidents, qui se sentent abandonnés et désarmés face à ce phénomène et très inquiets de la dégradation de leur patrimoine, compte-tenu de cet environnement qui génère un turn-over important des copropriétaires comme des locataires (actuellement 4 appartements à vendre sur les 2 entrées les plus près impactées par les nuisances générées par la discothèque). Protection du patrimoine qui nécessite la présence d'une entreprise de sécurité la nuit (10000€ de budget).

Face à cette situation critique, les résidents ont réagi par une pétition de plus de 300 signatures adressées aux 2 derniers préfets en place dans l'Hérault avec l'aval des responsables de la sécurité et de la tranquillité publique sur Montpellier. Pétition mettant en exergue les facteurs contribuant aux nuisances par :

- Une alcoolisation excessive des derniers sortants générant des exactions en tout genre : casse de bouteilles – tags – « soulagement » sur la pelouse (femme comme homme...) etc...
- L'attente du 1^{er} tram pour rejoindre le centre-ville (5h25 du matin) qui génère les mêmes comportements aux stations du tram « esplanade de l'Europe » dans un état de saleté rebutante malgré les interventions régulières de l'entreprise de nettoyage.
- L'absence de la police municipale « aux heures chaudes » 4h à 6h du matin (*rappel fait par M. Sébastien Cote*).
- Le service non-stop d'alcool (danger pour ceux qui prennent le volant à la sortie).
- L'absence de prévention sur les dégâts dus à l'alcool, à la drogue.

Pour avoir une évaluation factuelle des bruits de comportement, l'association va faire évaluer par un acousticien le niveau de bruit extérieur à la discothèque subi par les résidents sur 2 longs week-ends de 4j dont le Fise 2025.

Intervention Mme Laura Lesne, présidente des commerçants de Port Juvénal, et responsable de la discothèque Austra-rocks et du pub O' Sullivan.

Laura Lesne rappelle qu'en qualité de mère de famille, elle se sent particulièrement concernée par le sujet et n'aimerait pas que ses enfants soient empêchés de dormir.

C'est pourquoi toutes les actions permettant de gérer la situation ont été mises en place pour les périodes en tension de nature cyclique et aléatoire*.

- Chien de sécurité pour dissiper les groupes
- Chuteurs à la sortie de la discothèque
- Raccompagnement des groupes à la station de tram
- Barrières pour interdire le parking et fluidifier le flux des entrants
- Sécurité assurée sur les parkings pour éviter que les trafics ne s'installent
- Budget sécurité le plus important des établissements du groupe (4800€) pour faire face aux problèmes de sécurité posés par la clientèle
- Une bonne relation avec la police municipale, la BAC pour intervenir en cas de débordement
- Un travail en partenariat avec la municipalité pour les problèmes de soumission chimique

**pour l'AV2E en période estivale les périodes en tension constituent la norme*

Mme Laura Lesne informe de l'efficacité des actions préventives des polices municipale et nationale qui calment après quelques passages le comportement des personnes présentes esplanade de l'Europe et souhaite qu'elles soient amplifiées.

A la demande de M. Sébastien Cote, Mme Laura Lesne rappelle les différentes étapes de l'établissement et la création de la discothèque après travaux d'isolation sur un déclaratif adressé à la préfecture. Avant 2017 l'ensemble des clients sortaient à 2h du matin et constituaient un groupe pouvant aller jusqu'à 600 personnes difficilement gérables.

Mme Laura Lesne retrace la période post-covid – 2020/ 2023 avec une évolution importante des incidents qui se sont calmés en 2024.

M. Devalland et Mme Lesne partagent la même conclusion : la crainte que cela ne se termine mal !

Le Major Akim Vanbeslaere demande à l'association des explications complémentaires au sujet de la pétition : combien de signatures ? M. Devalland précise que la pétition de plus de 300 signatures environ, a été envoyée aux 2 derniers préfets sans retour avec l'aval des élus en charge de la tranquillité publique sur la ville.

Le Major Vanbeslaere fait part d'une réunion organisée par la DDEDPM où la pétition a été présentée et classée sans suite aux motifs que pour les fonctionnaires de police en charge des débits de boisson, la discothèque est bien gérée et ne pose pas de problème à son environnement. Le Major Akim Vanbeslaere s'inscrit en faux contre cette décision. Pour lui il y a des problèmes de comportement graves et la gestion des flux de clientèle est du ressort des responsables d'établissement comme le stipule l'arrêté préfectoral 2222.DS.0356 article 14.

- Il précise qu'il reçoit de nombreuses plaintes au 17 pour des problèmes de drogue et de jeunes filles en détresse. Pour lui la situation est suffisamment grave pour régler le problème dans le cadre d'un « groupe de partenariat opérationnel ».
- C'est pourquoi il encourage les résidents à déposer le maximum de plaintes.

*Christine Lhoudini rappelle que les résidents sont las de ces dépôts de plaintes qui n'aboutissent jamais. Mais qu'une campagne pour la période estivale 2025 sera faite par l'association pour mobiliser les riverains compte tenu des enjeux de santé pour les résidents.

L'OPJ Christophe Lahsen, fait part de son expérience à Paris et en région parisienne et rappelle que les établissements ont l'interdiction de verser de l'alcool à des personnes alcoolisées, et qu'ils sont responsables des incidents qui pourraient arriver. Pour l'OPJ Christophe Lahsen, 2 mesures sont à mettre en place immédiatement :

- Ne plus servir d'alcool 1h ½ avant la fermeture
- Ne plus servir d'alcool à une personne alcoolisée
-

Pour l'activité nocturne sur le parking de Rhodes, L'OPJ Christophe Lahsen rappelle que le « squatting » est interdit par un arrêté municipal.

Pour ce qui concerne l'évaluation par un acousticien des bruits de comportement, M. Lahsen informe l'association que cela est une dépense inutile : qu'il suffit de faire constater la nuisance de comportement par la police.

*Mme Laura Lesne fait part d'une évaluation du bruit faite au domicile d'un co-propriétaire-résident par le CHS, qu'elle fera parvenir à l'association.

En ce qui concerne le Fise : il informe l'association qu'un arrêté préfectoral autorise une amplification du bruit pendant la manifestation.

*Mme Laura Lesne informe l'assistance que le Fise 2025 devrait être plus calme du fait d'une animation avec des DJ au lieu de groupes de rap, suite à une réunion avec les organisateurs du Fise.

M. Sébastien Cote s'informe sur le « délit de délaisement » : est-il toujours appliqué ? : le Major Vanbeslaere confirme qu'il est utilisé quand une personne vulnérable (alcoolisée – droguée) est livrée à elle-même sans pouvoir se défendre, les personnes concernées par le délit de délaisement sont verbalisées.

Mme Aurore Nybelin rappelle que lors de l'examen de la pétition en « comité de suivi des établissements » n'a pas eu de suite, car pour les fonctionnaires de la police en charge des débits de boisson, il n'y a pas d'interventions programmées à faire, compte tenu de la bonne gestion des établissements et des bonnes relations avec leur service de sécurité.

M. Michel Devalland rappelle que la pétition n'a pas porté sur la gestion de la discothèque mais sur la volonté des résidents de Port Juvénal de pouvoir se reposer et dormir.

Pour M.Guiraudou, au regard du peu de plaintes déposées, la situation est calme, il considère, qu'il n'y a pas de problèmes de riverains ,comme pendant la période du Fise, et confirme les bonnes relations avec le service de sécurité de la discothèque

M. Sébastien Cote précise qu'il est difficile de mettre une charte du bruit en place, comme demandée par Mme L.Lesne ,car la contrepartie serait l'ouverture jusqu'à 2 h du matin de l'ensemble des établissements .

M. Sébastien Cote précise que le bruit la nuit est une préoccupation permanente de la municipalité et rappelle les différents mesures mises en place pour y faire face :

- renforcement des services de police.
- passage de la police municipale de 03h à 04 h en été.
- présence sur la place de la Victoire de Samothrace d'une caméra de vidéosurveillance reliée au Centre de Supervision Urbaine (CSU) qui permet les signalements de tout fait répréhensible ou susceptible d'avoir un impact sur l'esplanade de l'Europe.

M. Sébastien Cote est conscient qu'il faut aller plus loin en termes de prévention surtout en ce qui concerne la consommation d'alcool qui constitue le 1^{er} problème de soumission chimique et constitue le 1^{er} facteur responsable des rixes, des violences intra familiales – tapage nocturne – coups de couteaux...

L'AV2E remercie Mme Calzat pour l'organisation de la réunion et la présence des différents acteurs concernés par la problématique « tranquillité publique à l'Esplanade de l'Europe ».

Après un débriefing de la réunion en CA de l'AV2E en date du 04 février :

- L'association ne comprend pas (ou comprend très bien) pourquoi, elle n'est pas partie prenante du « comité de suivi des établissements »
- L'AV2E a regretté l'absence des fonctionnaires de police en charge des débits de boissons pour connaître leurs motivations pour ne pas mettre en place d'interventions programmées compte tenu des éléments apportés par le Major Akim Vanbeslaere
- L'AV2E a été « soulagée » d'apprendre que sa pétition a été traitée au niveau de la préfecture : c'est rassurant sur le fonctionnement de l'Etat et le rôle de notre association qui va :
 - Remercier le préfet en place pour avoir traité notre pétition dans le cadre du « comité de suivi des établissements ». Lui faire part du déroulement du « comité de suivi des établissements » et de la position des fonctionnaires de police en charge des débits de boissons.
 - Demander le compte-rendu du « comité de suivi des établissements » où a été traité la pétition de l'AV2E
 - Demander l'organisation d'un nouveau « comité de suivi des établissements » où sera présent l'AV2E pour expliciter ce que vivent les 1000 résidents de Port Juvénal en période estivale et obtenir ainsi des interventions programmées de la part des fonctionnaires de police en charge des débits de boissons.

Demande que l'on a oubliée de traiter en réunion :

- La taille des mûriers pour éviter les trafics dont celui de la drogue.